

Monaco : enquête ouverte après l'interrogatoire sur Internet des proches du prince Albert

 remonews.com/france/monaco-enquete-ouverte-apres-linterrogatoire-sur-internet-des-proches-du-prince-albert



Depuis une dizaine de jours, une myriade de messages via email, SMS ou via WhatsApp tombent sur les réseaux sociaux. Leurs objectifs : plusieurs proches du Prince Albert de Monaco. Une enquête préliminaire a été ouverte à Monaco, confiée à la police de la Principauté après le dépôt d'une plainte pénale, selon le procureur monégasque.

Ces messages renvoient à des sites Internet basés à l'étranger, dont un dénommé « Les Dossiers du Rocher ». Ils dénoncent les pratiques de “personnalités monégasques, hommes politiques et hommes

7;affaires influents”, dans le but ultime de “manipuler et influencer les institutions monégasques dans leur propre intérêt”, a expliqué jeudi le journal Monaco-Matin (groupe Nice-Mattina).

Didier Linotte, président de la Cour suprême de la Principauté, Laurent Anselmi, conseiller du gouvernement-ministre des relations extérieures, ainsi que deux proches du Prince Albert II, son avocat Thierry Lacoste et Claude Palmero, administrateur de ses biens.

Sites hébergés en Islande et aux États-Unis

Les différents sites, qui prennent la forme de faux médias, sont hébergés en Islande et aux États-Unis selon une source proche du dossier. A travers leurs publications, ils remettent en cause “l'honnêteté et la loyauté” des quatre hommes, accusations alors relancées sur les réseaux sociaux à partir des comptes créés pour cette opération.

L'enquête a été ouverte après le dépôt d'une plainte pénale à Monaco par Me Marie-Alix Canu-Bernard, l'avocate des quatre concernés, notamment pour "violation de correspondance" et "violation du secret professionnel". L'avocat a déposé "d'autres plaintes en raison de nouvelles émissions", a-t-il déclaré.

Par ailleurs, des plaintes civiles ont été déposées à Paris mercredi, notamment pour "diffamation", "fausses accusations" et "allégations diffamatoires", a-t-on appris auprès de Me Luc Brossollet, qui défend Thierry Lacoste, tandis que son associé Olivier d'Antin défend Didier Linotte. . Quant à Thierry Lacoste, "une autre plainte sera déposée demain (vendredi) pour rupture de correspondance et piratage", a indiqué Me Brossollet.

Empêcher un remaniement gouvernemental ?

Le Palais princier, contacté par l'AFP, n'a pas donné de réaction officielle, faisant référence à l'entretien accordé par le Prince Albert à Monaco-Matin, qui a condamné une "campagne de diffamation et de rumeurs anonymes qui vise plusieurs serviteurs de la Principauté".

Selon une source proche du dossier, cette campagne vise à "déstabiliser la Principauté et prendre le contrôle de la forteresse" et "empêcher une série de nominations et un remaniement gouvernemental" prévu fin novembre, immédiatement après la Fête nationale de novembre. 19. A cette occasion, selon la même source, le Prince Albert souhaiterait "se séparer des anciens routiers de la politique locale pour renouveler complètement l'équipe gouvernementale et faire émerger de nouveaux talents".

[Source link](#)